

nistère ou organisme a la responsabilité de répartir ses fonds parmi diverses entreprises, notamment l'appui à la recherche. Refuser à un ministère ou organisme le pouvoir de disposer de ses fonds, c'est l'empêcher d'acquitter ses fonctions.

Ses décisions quant à l'affectation de crédit à la recherche dépendent des perspectives qu'il envisage sur l'utilité de la recherche dans sa sphère d'activité, de l'état général de la technologie dans son secteur et du nombre de scientifiques et d'ingénieurs compétents dont il dispose. Il est évident que c'est le ministère ou l'organisme qui est ou doit être le plus en mesure d'évaluer ses propres ressources pour en faire le meilleur usage possible.⁹

Le Dr W. G. Schneider, président du CNRC, avançait sensiblement la même idée dans un discours récent:

Maintenant que la science et la technologie sont devenues des forces centrales de notre société, ce qu'on appelle la politique scientifique fait l'objet d'une grande préoccupation. En réalité l'expression même est fautive et cette tentative courante de définir une politique scientifique unique et globale reflète une absence fondamentale de compréhension à l'égard de la nature même de la science. D'une part, nous parlons de l'application des connaissances et des techniques scientifiques à la réalisation d'objectifs économiques et sociaux déterminés à l'avance. Dans ce sens, la science n'est qu'un moyen d'atteindre une fin et, dans certains cas, elle est loin d'être le seul ni le plus important. Ainsi, on ne peut séparer les politiques relatives à l'expansion des ressources scientifiques des décisions reliées aux fins économiques et sociales. Étant donné qu'on ne saurait définir ces dernières en termes d'une politique unique et globale, il serait aussi illusoire de le faire lorsqu'il s'agit de préciser les applications de la science.

De toute évidence, la recherche peut sûrement aider à définir et à résoudre des problèmes spécifiques auxquels l'État doit faire face, notamment en ce qui a trait à la défense nationale, à la santé et au bien-être, à l'expansion économique nationale et régionale et à l'exploitation rationnelle des ressources. Il est également vrai que les hauts fonctionnaires à la tête des diverses agences gouvernementales sont bien placés pour préciser ce qu'ils attendent de la recherche et ce qu'il leur faut savoir pour servir l'intérêt public. Ils ne peuvent se contenter de laisser le scientifique complètement libre de choisir son propre secteur d'investigation et espérer que, grâce à un prodige mystérieux, il apportera les réponses escomptées. Les administrateurs publics, commanditaires et consommateurs des produits de la recherche appliquée et du développement, doivent avoir leur mot à dire dans le choix des programmes et des projets.

La République de la technocratie est particulièrement bien préparée à indiquer les services de R-D dont elle a besoin pour formuler ses propres politiques. Cela est vrai, par exemple, de la recherche médicale faite au mi-